

Présence du HCR en 2012				
Nombre de bureaux	2			
Effectifs totaux	56			
Internationaux	15			
Nationaux	40			
VNU	1			

# Aperçu

### Faits marquants

- Les visites régulières du HCR dans des centres de détention et son plaidoyer auprès des autorités ont débouché sur des améliorations dans les conditions de détention des personnes relevant de sa compétence. Le HCR a notamment été autorisé à fournir des articles de première nécessité et des soins médicaux essentiels. En outre, plus d'un millier de personnes vulnérables ont été remises en liberté suite à ses interventions.
- Le HCR a aidé les réfugiés et les demandeurs d'asile résidant dans des centres urbains, notamment à Tripoli, à acquérir de nouvelles compétences et à trouver un emploi. L'Organisation a également facilité l'accès des réfugiés aux services de santé et aidé les enfants à aller à l'école. Les personnes vulnérables et celles qui avaient des besoins particuliers ont été soutenues par une aide en nature et/ou financière.
- Seul un très petit nombre de déplacés internes ont pu regagner leur lieu d'origine en 2012, car de nouveaux conflits ont éclaté en juin, entraînant une autre vague de déplacements. Le HCR s'est rendu dans les sites qui accueillaient des déplacés internes à travers le pays, a constaté les incidents de protection et a coopéré avec ses partenaires afin d'attirer l'attention sur les besoins des déplacés et de promouvoir les initiatives de réconciliation. Par ses interventions, son suivi des conditions de protection et son plaidoyer, l'Organisation a sensibilisé les responsables gouvernementaux à la situation difficile des déplacés internes.
- Comme des Syriens fuyant leur pays commençaient à arriver en Libye, le HCR a élaboré un accord spécial pour assurer leur enregistrement en coopération avec les Comités de coordination syriens présents dans certaines localités. Des articles de secours essentiels ont été distribués à des Syriens d'un bout à l'autre du pays.
- Le HCR a identifié de nouvelles populations risquant de devenir apatrides et recommandé des mesures préventives. Une étude sur ce sujet, qui doit être achevée en 2013, sera communiquée aux autorités afin d'éclairer la prise de décisions.

#### **Partenaires**

#### Partenaires d'exécution

### gouvernementaux:

**Organismes** 

Ministère des Affaires étrangères

### ONG:

ACTED, Al-Wafa Charity Society, CESVI, Conseil danois pour les réfugiés, Croissant-Rouge libyen, International Medical Corps, Libyan Society for First Aid and Response, Mercy Corps, Mine Action Group, Secours islamique mondial

#### **Operational partners**

## Organismes gouvernementaux :

Ministère des Affaires étrangères, Département de la lutte contre les migrations illégales (ministère de l'Intérieur)

### ONG:

CICR, Conseil italien pour les réfugiés, Médecins Sans Frontières

#### Autres :

BCAH, Église catholique, Libaid, MANUL, OIM, PAM, SLAM, UNICEF, Université d'Oxford, Université de Tripoli, UNOPS, VNU

## Personnes relevant de la compétence du HCR

En 2012, les principales populations relevant de la compétence du HCR en Libye étaient les déplacés internes chassés de leur foyer par l'explosion de violence de février 2011 et les déplacés internes ayant depuis regagné leur localité d'origine.

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% 18 ans
Réfugiés	Palestinienne	3 100	3 100	48	45
	Iraq	2 500	2 500	50	42
	Soudan	600	600	40	50
	Pays divers	800	800	33	18
Demandeurs d'asile	Rép. arabe syrienne	3 800	-	44	98
	Érythrée	1 200	-	24	13
	Somalie	600	-	49	34
	Iraq	500	-	46	51
	Soudan	300	-	38	28
	Pays divers	110	-	48	48
Déplacés internes	Libye	59 400	59 400	-	-
Anciens déplacés de retour et assimilés	Libye	177 500	172 900	-	-
Réfugiés rapatriés	Tunisie	1000	-	-	-
	Pays divers	10	-	-	-
Total		251 420	239 300		

# Rapport sur les résultats de 2012

## Réalisations et impact

### Environnement de protection favorable

- Le HCR a assuré un suivi systématique dans les centres de détention afin d'évaluer les besoins de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile détenus et d'identifier les personnes qui avaient besoin de protection internationale, comme les mineurs non accompagnés et les victimes de la traite.
- Dans le cadre de ses activités régulières de suivi, le HCR a rendu visite à quelque 8 500 personnes relevant de sa compétence dans 33 centres de rétention pour migrants et facilité la remise en liberté des réfugiés et des demandeurs d'asile vulnérables qui s'y trouvaient.
- En 2012, l'Organisation a suivi et documenté 350 incidents de protection touchant des déplacés internes et a plaidé pour la protection et la réconciliation, tout en recommandant d'apporter des solutions aux déplacés internes. Avec ses partenaires d'exécution, elle a mis en œuvre 25 projets destinés à promouvoir la coexistence pacifique, dont huit initiatives communautaires et quatre campagnes de sensibilisation à la protection pour les déplacés internes. En outre, le HCR a organisé près de 160 sessions de formation sur la résolution des conflits/la négociation et sur les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays.
- Le Haut Commissariat a également dispensé une formation sur les normes internationales de protection et les principes clés du droit des réfugiés à des fonctionnaires et prêté son concours au comité chargé de rédiger une loi sur l'asile. Enfin, le HCR a organisé, en coopération avec des ONG libyennes, des réunions destinées à sensibiliser les associations issues de la société civile libyenne aux besoins de protection des personnes déplacées.

### Processus de protection et documents adéquats

Quelque 2 700 individus (plus de 900 cas) étaient enregistrés auprès du HCR; parallèlement, près de 2 000 demandeurs d'asile et réfugiés ont reçu de nouveaux documents.

#### Besoins de base et services essentiels

- Le HCR a fourni des protections périodiques, des soins médicaux, un accompagnement psychosocial et une aide financière à des personnes relevant de sa compétence.
- Quelque 5 700 personnes ont reçu des produits alimentaires et des articles non alimentaires, distribués en collaboration avec des partenaires dans 21 centres de détention.
- L'Organisation a offert une assistance médicale à plus de 3 000 personnes relevant de sa compétence dans sept centres de détention.
- Le Haut Commissariat a achevé une étude à l'échelle nationale des problèmes de logement et d'accès aux biens fonciers et immobiliers qui se posent aux déplacés internes. En collaboration avec l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED), il a entrepris d'évaluer les dégâts causés à quelque 18 000 logements pendant l'insurrection de 2011 afin de faciliter les initiatives de remise en état.

### Évaluation des résultats

En 2012, le HCR a atteint ses objectifs en offrant une aide humanitaire d'urgence pour répondre aux besoins immédiats, tout en recherchant des solutions à long terme en collaboration avec des organismes gouvernementaux. Malgré l'instabilité qui régnait dans le pays, l'Organisation est parvenue à répondre aux besoins immédiats des personnes qui relevaient de sa compétence, notamment des ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne ou d'autres pays arrêtés et détenus par des brigades armées locales, des personnes risquant d'être expulsées

ou refoulées, ainsi que des migrants et des groupes vulnérables arrivant dans le pays après avoir traversé la Méditerranée. Le HCR a également ouvert un centre socio-culturel pour les réfugiés et les demandeurs d'asile vivant en milieu urbain.

Le HCR a coordonné les activités de protection et d'assistance pour les déplacés internes dans l'ensemble du pays. Les succès obtenus par l'Organisation au sein des groupes de travail sur la protection et ses interventions en faveur des personnes relevant de sa compétence placées en détention témoignent du rôle central qu'elle a joué dans la coordination des activités de protection, même si la planification à plus long terme des activités a continué à être entravée par l'absence d'accord officialisant les relations du HCR et du Gouvernement.

Faute de personnel, d'équipements et de ressources pour ouvrir des antennes dans d'autres régions du pays et pour mettre en place une structure d'enregistrement adéquate à Tripoli, le HCR n'a pas été en mesure de répondre totalement aux besoins des 15 000 demandeurs d'asile. Au cours des deux derniers mois de l'année 2012, la révision des priorités en matière d'allocation des ressources a permis de dégager les fonds nécessaires à l'ouverture d'un centre d'enregistrement des réfugiés.

### **Contraintes**

Bien que les premiers signes aient été encourageants, le HCR a continué à travailler sans accord de siège ou mémorandum d'accord officialisant sa présence sur le territoire. Les

interventions ont de ce fait été ponctuelles et précaires. Ce vide juridique a continué à entraver la capacité du HCR à entreprendre des activités de protection fondamentales. Jusqu'à ce que des progrès ultérieurs aient été accomplis avec les autorités, le Haut Commissariat devra faire preuve de prudence en exécutant des activités d'enregistrement, de détermination du statut de réfugié et de délivrance de documents en vertu de son mandat.

### **Besoins non satisfaits**

- Selon les estimations, environ 10 000 individus ayant besoin d'une protection internationale en Libye auraient pu déposer une demande d'asile auprès du HCR s'ils en avaient eu la possibilité.
- Quelque 5 000 individus, déjà enregistrés comme demandeurs d'asile, attendaient qu'on se prononce sur leur statut.
- L'insuffisance des moyens matériels et humains a entravé l'enregistrement d'un nombre croissant de réfugiés syriens et palestiniens fuyant le conflit en cours en République arabe syrienne.
- Quelque 300 cas individuels ont été évalués en vue d'une réinstallation en 2013. Cependant, il n'a pas été possible d'assurer le suivi de ces cas en 2012 et il faudra les traiter en 2013.
- Le HCR n'a pas été en mesure de répondre aux besoins de certains déplacés internes, en particulier des Taouarghas déplacés de force dans le sud du pays.

### **Collaboration avec les partenaires**

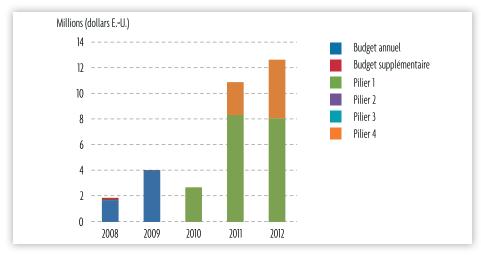
Le HCR a suivi les besoins de protection des personnes relevant de sa compétence et a offert une assistance avec le concours de ses dix partenaires d'exécution, tout en présidant les groupes de travail sur la protection, qui se sont régulièrement réunis pour examiner le cas des personnes placées en détention. Une série de sessions de formation ont été assurées à l'intention des responsables des centres de détention et des fonctionnaires des ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Justice. Le Haut Commissariat a animé un atelier sur la protection internationale pour ses partenaires de la société civile.

L'Université de Tripoli et l'Université d'Oxford se sont jointes au HCR pour organiser une conférence, qui s'est tenue à l'Université de Tripoli ; à cette occasion, trois experts du Centre d'études sur les réfugiés d'Oxford ont effectué des présentations sur le droit international des réfugiés.

# | Informations financières |

### Dépenses en Libye | 2008-2012

Les besoins financiers pour l'opération du HCR en Libye se montaient à quelque 31,4 millions de dollars E.-U. en 2012. En raison du retard pris dans la finalisation des accords d'exécution avec les partenaires au premier semestre, les dépenses ont été moins importantes que prévu et se sont pour finir élevées à quelque 12,7 millions de dollars E.-U.



	ars EU.		
	Programme pour les réfugiés	Projets pour les déplacés internes	Total
UDGET FINAL	14 437 885	16 925 723	31 363 60
evenus issus des contributions¹	5 625 823	733 204	6 359 02
utres fonds disponibles / ajustements / transferts	2 465 449	3 832 775	6 298 22
OTAL DES FONDS DISPONIBLES	8 091 272	4 565 979	12 657 25
ENTILATION DES DÉPENSES			
nvironnement de protection favorable			
struments régionaux et internationaux	94 486	0	94 48
roit et politique générale	478 002	0	478 00
astitutions administratives et pratiques	126 341	0	126 34
ccès à l'assistance juridique et recours	169 514	0	169 51
ccès au territoire et risque de refoulement réduit	189 512	0	189 51
ttitude du public à l'égard des personnes prises en charge	267 368	285 174	552 54
Sous-total rocessus de protection et documents adéquats	1 325 223	285 174	1 610 39
onditions d'accueil	19 684	0	19 68
nregistrement et établissement de profils	313 162	0	313 16
rocédures de détermination du statut	142 911	0	142 9
Sous-total	475 757	0	475 75
écurité face à la violence et à l'exploitation			
rotection contre les conséquences du conflit armé	0	346 317	346 31
iolences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	189 512	142 066	331 57
iberté de mouvement et réduction des risques de détention	264 344	0	264 34
rotection des enfants	126 342	0	126 34
Sous-total	580 198	488 383	1 068 58
esoins de base et services essentiels	212 (70	0	212.47
anté	313 679	0	313 67 202 22
utrition	202 225	0	127 99
ssainissement et hygiène bris et infrastructure		418 980	418 98
	0	410 311	1 259 06
rticles ménagers de base	848 756 191 056	410 311	191 05
ervices destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques ducation	131 094	0	131 09
Sous-total	1 814 807	829 291	2 644 09
autonomisation et autogestion communautaires			
lobilisation communautaire	0	163 690	163 69
oexistence avec les communautés locales	63 171	236 709	299 87
utosuffisance et moyens d'existence	381 406	151 258	532 66
Sous-total olutions durables	444 577	551 656	996 23
tratégie de solutions globales	0	142 066	142 06
etour volontaire	157 867	0	157 86
	4 601	1 052 799	1 057 39
éintégration Itégration	92 018	1 052 799	92 01
			74 UI

		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Direction, coordination et partenariats				
Coordination et partenariats		88	142 066	142 154
	Sous-total	88	142 066	142 154
Appui à la logistique et aux opérations				
Logistique et chaîne d'approvisionnement		399 200	431 902	831 101
Gestion des opérations, coordination et appui		704 279	226 304	930 583
	Sous-total	1 103 479	658 205	1 761 684
Versements aux partenaires d'exécution		1 903 060	416 340	2 319 400
	Total	8 091 272	4 565 979	12 657 251

<sup>&#</sup>x27;Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirect prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.